



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1145-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 2 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1145-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1120-2023 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 645 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU DIAMANT, DU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'INNOVATION, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE POUR UN MONTANT DE 305 000 \$ ET DIMINUER L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 430 000 \$**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 17^e jour de juin 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate